



AVIS PUBLIC SELON L'ARTICLE 110.3 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME
RÈGLEMENT NUMÉRO 987

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière de la Ville de Berthierville, que lors de la séance ordinaire tenue le 11 août 2025, le conseil municipal a adopté par résolution le règlement suivant :

« RÈGLEMENT NUMÉRO 987 MODIFIANT CERTAINS RÈGLEMENTS D'URBANISME À DES FINS DE CONCORDANCE AVEC LE PLAN PARTICULIER D'URBANISME DU SECTEUR DU VIEUX-BERTHIERVILLE ».

La MRC de D'Autray a approuvé ce règlement et a émis un certificat de conformité en date du 4 septembre 2025.

En conséquence, le règlement est entré en vigueur le 4 septembre 2025, soit à la date d'émission du certificat de conformité par la MRC de D'Autray.

OBJET DU RÈGLEMENT

Le règlement numéro 987 vise à modifier divers règlements d'urbanisme afin d'assurer leur concordance avec le Plan particulier d'urbanisme (PPU) du secteur du Vieux-Berthierville.

RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT

Le règlement comporte notamment les éléments suivants :

- Clarifier l'encadrement réglementaire applicable au secteur visé par le PPU du Vieux-Berthierville;
- Modifier l'annexe A du règlement de zonage numéro 748 et ses amendements « Plan de zonage » afin de tenir compte du nouveau découpage lié au PPU;
- Modifier l'annexe B du règlement de zonage numéro 748 et ses amendements « Grilles des usages et des normes » afin d'y intégrer les ajustements requis par le découpage du PPU;
- Modifier le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements en y ajoutant l'annexe C, intitulée « Code de l'urbanisme du Vieux-Berthierville »;
- Abroger le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 918;
- Modifier le règlement sur les projets résidentiels intégrés numéro 944 afin de soustraire de son application le secteur du PPU du Vieux-Berthierville;
- Modifier le règlement relatif à la transformation de locaux commerciaux, industriels ou institutionnels en logements numéro 946 afin de soustraire de son application le secteur du PPU du Vieux-Berthierville;
- Modifier le règlement sur les usages conditionnels numéro 967 afin de soustraire également de son application le secteur du PPU du Vieux-Berthierville.

Le règlement peut être consulté :

- Sur le site internet de la Ville :
<https://www.ville.berthierville.qc.ca/affaires-municipales/avis-publics>
- À l'Hôtel de Ville de Berthierville, situé au 588, rue De Montcalm, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Donné à Berthierville, ce 3 décembre 2025.


Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière